

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, lundi le 16 mars 2020 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gaétan Ouellet

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet  
Madame Phoebe Sirois  
Monsieur Rémi Dumont  
Monsieur Denis Blais  
Madame Annette Rousseau

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Ouellet, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis spécial, dont copie demeurera aux archives de la municipalité.

20-03-57

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur Denis Blais,  
appuyé par madame Annette Rousseau,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gaétan Ouellet, Maire.

**ADOPTÉ**

20-03-58

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 256-20 – CONSTRUCTION ARÉNA ET CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF – EMPRUNT**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par monsieur Denis Blais,  
et résolu majoritairement :

La conseillère Annette Rousseau a voté contre cette résolution.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte le règlement portant le numéro 256-20 ayant pour but de décréter un emprunt afin d'assurer le financement nécessaire à la construction d'un Aréna et d'un Centre communautaire récréatif.

**ADOPTÉ**

20-03-59

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'assemblée terminée :  
Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par monsieur Denis Blais,  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

**MOI, GAÉTAN OUELLET, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE  
PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS  
CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.**

Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.  
Directrice générale

Gaétan Ouellet  
Maire